



TYPES DE RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES

Le saviez-vous? Il y a trois principaux types de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) : les régimes individuels, les régimes familiaux et les régimes collectifs. Un REEE est un régime d'épargne spécial qui peut vous aider et aider votre famille ou vos amis à épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant.

Ce que vous devez savoir

- Certains régimes exigent des dépôts automatiques ou mensuels, alors que d'autres ne le font pas.
- Les régimes exigeant des dépôts mensuels imposent des montants minimaux différents.
- Certains régimes exigent des frais de service.
- Certains régimes investissent dans des CPG ou des comptes d'épargne, alors que d'autres investissent sur le marché boursier, ce qui est plus risqué.
- Vous devez déterminer le degré de risque que vous êtes prêt à prendre.
- Certains régimes obtiennent régulièrement un meilleur rendement annuel (plus d'argent dans votre REEE) que d'autres.

Les types de régimes

Régimes individuels : N'importe qui peut ouvrir un REEE individuel et n'importe qui peut y contribuer, y compris les parents, les grands-parents, les tantes, les oncles et les amis. Vous pouvez même contribuer à un régime individuel pour vous-même.

Régimes familiaux : Peuvent avoir un bénéficiaire (étudiant) ou plus, mais chaque bénéficiaire doit être parent avec vous. Les bénéficiaires doivent avoir moins de 21 ans lorsqu'ils sont nommés. Vous pouvez faire des cotisations seulement jusqu'à ce qu'un bénéficiaire ait 21 ans.

Régimes collectifs, aussi appelés fonds communs : Offerts par des fournisseurs de régimes collectifs et connus sous le nom de fonds fiduciaires de bourses d'études. Chaque régime a ses propres règles. Ce type de régime présente des avantages et des inconvénients par rapport au régime individuel ou familial.

Frais de service : Certains fournisseurs de REEE exigent des frais de service. Certains peuvent aussi limiter la quantité d'argent que vous pouvez verser dans votre régime et vous dire à quel rythme vous pouvez y verser des cotisations.

Autres points à prendre en compte : Dans combien de temps votre enfant commencera-t-il ses études postsecondaires? Ce facteur pourrait vous aider à choisir un type de régime particulier.

Quelques solutions

- ✓ Demandez de l'information et de l'aide au Centre pour la vie autonome (CVA) de votre localité. Pour trouver le CVA le plus proche, allez à www.vacanada.ca ou composez le 1-613-563-2581.
- ✓ Consultez les sites Web du gouvernement pour mieux vous renseigner. Voici un bon site : http://www.rhdsc.gc.ca/fr/apprentissage/epargne_education/index.shtml
- ✓ Faites le tour du marché avant d'ouvrir un compte. Les frais de service et les régimes diffèrent les uns des autres. Trouvez celui qui est le mieux adapté à vos besoins.
- ✓ Renseignez-vous et consultez le feuillet d'information n° 7 qui indique quelques questions pertinentes à poser.

Cette série de feuillets d'information a été créée pour le projet *Investir dans des avenir* financé par le biais du Programme canadien pour l'épargne-études, Ressources humaines et Développement social Canada. Vous trouverez la série à www.vacanada.ca.